

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 juin 2023



L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept juin, à huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'animation au nombre de sept, sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, suite à la convocation faite par le Maire en date du 12 juin 2023.

Etaient présents : M.M. GILIBERT – BRIOT – GUYON – DESMAISON – ROTHMUND – BARP CASTANIÉ – MATHURIN.

Absent excusé : M. BRENAUDIÈRE Richard – M. THABARANT Bernie –
M. BERTRU Claude (pouvoir à M. GILIBERT Jacques)

Secrétaire : M. BRIOT Clément.

Lecture est faite des comptes rendus des deux séances précédentes qui sont adoptés et signés à l'unanimité des membres.

Puis, on passe à l'ordre du jour qui appelle les questions suivantes :

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE MARCHÉ DE TRAVAUX : RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux de réfection de l'église Saint Jean-Baptiste a été lancé par la collectivité sous forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 14 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics et l'article 18 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 07 février 2023 pour une remise des offres fixée au 23 mars 2023 à 17h30.

La consultation comprenait 4 lots :

1. Maçonnerie – Pierre de taille
2. Couverture
3. Beffroi
4. Electricité

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 27 mars à 14h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les propositions suivantes :

Lot	Entreprise	Montant H.T. après vérification et après négociation
1. Maçonnerie - Pierre de taille	Dagois SAS	81 646,57 €
2. Couverture	Dagois SAS	85 125,20 €
3. Beffroi	SARL Chomel - Heur'Tech	47 304,00 €
4. Electricité	Delestre	29 533,00 €

VU les propositions des diverses entreprises ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

DÉCIDE de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de réhabilitation du bâtiment de la mairie pour un montant total de travaux H.T. de **243 608,77 €** soit **292 330,52 €** T.T.C. ;

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier ledit marché aux entreprises et à signer tous les documents ci-afférents ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution relatives à ce marché ;

DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget communal de l'année.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES

Monsieur le Maire informe avoir pris contact avec les assurances SMA BTP pour un devis de couverture dommages - Ouvrage pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie.

Le devis s'élève à 6 450,00 € H.T.

Il faut se renseigner s'il est nécessaire que le contrôleur technique soit agréé par le ministère pour contracter l'assurance car on serait obligé d'annuler notre contrat avec M. GAYET de BET ACCESS si c'était le cas.

CONVENTION CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention signée avec la S.A.R.L. Le Gourmet Fiolant pour la fourniture et la livraison des repas pour le restaurant scolaire. Il soumet le projet de convention à intervenir pour l'année scolaire 2023 / 2024 et les informe de l'augmentation de 10 % des tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par sept voix pour dont un pouvoir et une abstention,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention proposée au tarif de 4,45 € T.T.C. le repas enfant et de 5,45 € T.T.C. le repas adulte.

FIXE le prix du repas comme suit :

- ◆ Repas enfant : 3,90 € T.T.C.
(la commune prenant en charge la différence soit : 0,55 € par repas)
- ◆ Repas enfant hors communes du RPI : 4,45 € T.T.C.
- ◆ Repas adulte : 5,45 € T.T.C.

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu de la démission de Mme Pascale CHASSAING au 30 juin 2022, du départ en retraite de M. Jean-Michel DUGNE au 28 février 2023 et de la fin de contrat de M. Jonathan LAURENT et du projet de son embauche en qualité d'adjoint technique territorial stagiaire au 1^{er} septembre 2023 ;

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

DÉCIDE :

- la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe – durée hebdomadaire de 35 heures ;
- la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – durée hebdomadaire de 35 heures ;
- la création d'un poste d'adjoint technique – durée hebdomadaire de 35 heures ;

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

FILIERES	NOMBRES	GRADES	TC / TNC	VOLUME HORAIRE HEBDO
Administrative	1	Adjoint administratif	TC	35h00 Mairie/Agence Postale
Technique	2	Adjoint technique	TC	35h00
	1	Adjoint technique	TNC	25h00

QUESTIONS DIVERSES

◆ **Parkings** : Les barrières sont installées. Une visioconférence de formation est à planifier dans la semaine prochaine pour mettre les parkings en service le week-end du 24 juin.

◆ **Nuit romantique** : Samedi 24 juin réédition de la nuit romantique des Plus Beaux Villages de France avec un pot à 18h30 au belvédère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h52

Etat récapitulatif des délibérations du 09 mai 2023

2023 – 34 : Travaux de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste – Marché de travaux :
Résultat de l'appel d'offres

2023 – 35 : Transfert de la mairie

2023 – 36 : Modification Création d'un emploi non permanent

SIGNATURES